S.N.E.T.A.P.-F.S.U.
Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

Secteur Pédagogie et Vie Scolaire

Date : 15 décembre 2016

Dossier suivi par : Yoann VIGNER - Gaëlle LE BAYON

Objet : Enseignement des langues dans l'EAP

Monsieur Philippe VINCON
Directeur Général de l'enseignement de la recherche
DGER
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07

Monsieur le Directeur Général,

Les enseignants de langues de l'enseignement agricole public et militants du Snetap-FSU ont décidé de créer il y a un an un groupe de travail spécifique aux langues. En effet, une véritable vague de mécontentement perdure depuis quelques années et ne fait que s'amplifier.

Nous avons commencé notre travail par une enquête diffusée au premier semestre de l'année 2016 auprès des enseignants de langues au sein du Snetap-FSU et au-delà. De cette enquête il ressort un constat inquiétant sur les conditions d'enseignement des langues au sein du Ministère de l'Agriculture.

Voici les principaux éléments, d'ordre réglementaire, que nous soumettons à votre attention :

- Le non - respect des référentiels d'enseignement : les seuils de dédoublement et les horaires affectés aux langues vivantes ne sont pas toujours appliqués,
- Les regroupements d'élèves de différents niveaux en LV2 qui se multiplient dans les établissements et mettent les élèves et les enseignants en difficulté,
- L'inégalité dans les choix de langues vivantes selon les établissements et les diplômes qui conduisent les établissements à faire appel aux dispositifs d'enseignement à distance payant,
- Le volume horaire imparti jugé insuffisant pour atteindre les objectifs du CECRL. Ces horaires ont diminué au gré des réformes et semblent contradictoires avec la volonté affichée de renforcer la maîtrise des langues vivantes chez les apprenants,
- La non application de la note de service du 13 février 2007 qui prévoit le dédoublement à partir du 21ème élève dans les classes de première et terminale sur la totalité des horaires de langues.

Les enseignants de langues vivantes semblent également découragés car ils se sentent souvent mal considérés et peu entendus sur ce qu'ils considèrent unanimement comme essentiel à l'exercice de leur métier.

Les enseignants regrettent notamment :

- L'absence de formations spécifiques aux langues vivantes, d'un Groupe d'Animation et de Professionnalisation pour les langues et également de réseaux locaux (regroupements régionaux) qui leur permettraient d'enrichir leurs pratiques pédagogiques,

- La difficulté de faire «vivre » les sections européennes sans moyens supplémentaires,

- L'exclusion des langues dans les horaires de pluridisciplinarité dans de nombreuses filières,

- La solitude face à la gestion d'apprenants en situation de handicap pour lesquels il faut s'approprier un langage particulier (ex : dyslexie avec documents tapés avec une police adaptée, des consignes claires et aérées), des méthodes particulières (ex : dyspraxie qui requiert de reformuler chacune des consignes séparément), un matériel spécifique et/ou des protocoles individuels (ordinateurs dans les salles de classe, tiers-temps, secrétaires-scripteurs, agrandissements des manuels…),

- Le dénuement dans lequel ils se trouvent face aux difficultés des élèves de la voie professionnelle à atteindre les objectifs des référentiel jugés trop ambitieux.

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons instamment, pour la mise en place d'une rencontre afin d'échanger sur ces sujets ainsi que la mise en place d'un groupe de travail, avec l'inspection sur l'ensemble de ces questions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire Monsieur le Directeur Général, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint
Secteur Pédagogie Vie scolaire

SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 - Tél 01 49 55 84 42 - snetap@snetap-fsu.fr